

LES MEILLEURES PRATIQUES DES MUNICIPALITÉS EN COLLECTE SÉLECTIVE

LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT : LE REGROUPEMENT COMME TOILE DE FOND D'UN SUCCÈS

Photo: Morin-Heights

Éco Entreprises Québec (ÉEQ) publie une série de fiches portant sur des cas concrets de municipalités, de municipalités régionales de comté (MRC) et de régies ayant mis en œuvre des pratiques exemplaires pour leur service de collecte sélective, ce qui leur a permis de bénéficier d'une plus grande efficacité sur les plans financiers ou opérationnels.

Ces fiches s'inscrivent dans le Chantier des meilleures pratiques de la collecte sélective. La MRC des Pays-d'en-Haut a mis en œuvre plusieurs des meilleures pratiques discutées dans les ateliers du Chantier.

LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT, C'EST :



10
MUNICIPALITÉS



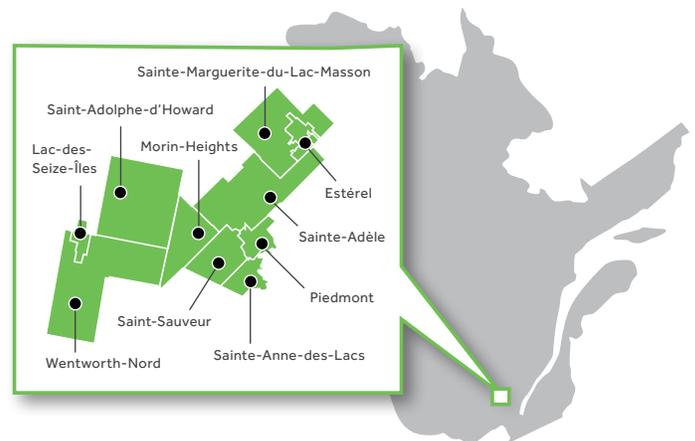
30 000
PORTES



42 400
RÉSIDENTS
PERMANENTS



42 %
DE VILLÉGIATEURS
(EN MOYENNE)

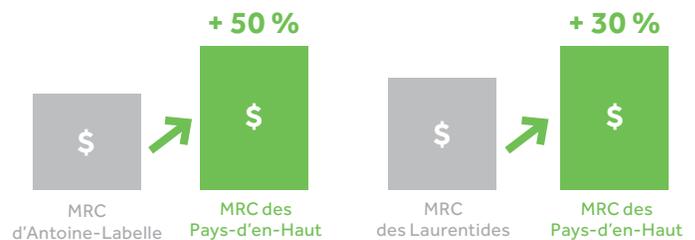


MISE EN CONTEXTE

Jusqu'en 2015, chacune des municipalités de la MRC administrait son propre contrat de gestion des matières résiduelles. Collectivement, les coûts engendrés par les 10 municipalités excédaient largement ceux des MRC voisines.

→ **50 %** de plus que la MRC d'Antoine-Labelle

→ **30 %** de plus que la MRC des Laurentides



Une initiative de



LE CHANTIER
DES MEILLEURES
PRATIQUES
Pour une collecte
sélective performante

Éco
Entreprises
Québec

L'APPROCHE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

En octobre 2015, à la suite d'un processus de consultation auprès de ses municipalités, la MRC a déclaré sa compétence sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles et a créé un service dédié. Elle a ensuite publié un devis d'appel d'offres pour 7 de ces 10 municipalités.

La MRC a appliqué une série de meilleures pratiques pour son appel d'offres qui lui ont permis d'obtenir davantage de soumissions et de meilleurs prix.

1. Optimiser les routes de collecte

La MRC a revu la séquence des points de collecte afin de réduire le nombre de camions requis et les distances parcourues. Elle a aussi installé des lieux d'apport volontaire, des regroupements de bacs au bord de rues collectrices et des conteneurs semi-enfouis.

2. Afficher le devis d'appel d'offres pour une durée appropriée

Dans ce cas-ci, l'appel d'offres est resté affiché durant deux mois, plutôt que les deux à quatre semaines habituelles. En donnant plus de temps pour la préparation des propositions, les chances d'avoir plus de soumissionnaires étaient ainsi augmentées.

3. Offrir un délai de plus de six mois entre l'octroi du contrat et le début des opérations

La MRC a prévu une période de sept mois avant le début des opérations. Un tel délai laisse à l'adjudicataire suffisamment de temps pour acquérir les nouveaux camions nécessaires à sa prestation de services, le cas échéant. Cette pratique permet donc à des entrepreneurs n'ayant pas les camions requis au moment de l'appel d'offres de déposer tout de même une soumission.

4. Offrir davantage de flexibilité, notamment en ce qui a trait aux jours de collecte

Dans le cas de la MRC des Pays-d'en-Haut, les jours de collecte, de même que les modes de collecte (chargement latéral ou chargement arrière, mécanisé ou non) ont été laissés au choix de l'entrepreneur. Cette flexibilité favorise les chances d'obtenir davantage de soumissions à la suite

de l'appel d'offres et, en plus, permet à l'adjudicataire de réduire ses coûts, donc d'offrir un meilleur prix. De plus, elle a divisé le territoire en trois secteurs de collecte distincts. Les soumissionnaires ont eu le choix de déposer une offre sur un, deux ou l'ensemble des secteurs (avec un rabais si le contrat était accordé sur les trois secteurs), afin de permettre aux plus petits entrepreneurs locaux de présenter des offres.

5. Présenter toute l'information pertinente au devis

En offrant toute l'information pertinente (ex. : carte des lieux d'apports volontaires, liste des industries, des commerces et des institutions, etc.), la MRC a réduit les incertitudes pour les soumissionnaires. Ainsi, la MRC a permis à tous les soumissionnaires de bien comprendre le niveau de service désiré et les contraintes du territoire. Elle a donc réduit les incertitudes pour les soumissionnaires et a augmenté ses chances d'obtenir un prix juste pour la desserte de son territoire.

RÉSULTATS

- Une économie globale de **24 %** pour la MRC, soit plus de **1 100 000 \$** sur deux ans !
- Dans le cas de l'une des municipalités de cette MRC, l'économie a atteint **52 %**.
- Les économies réalisées ont pu faire en sorte d'ajouter la collecte des matières organiques à coût nul pour la majorité des municipalités concernées.

Le Chantier des meilleures pratiques a pour but de stimuler les échanges et la collaboration avec les organismes municipaux de toutes les régions du Québec à l'égard des meilleures pratiques de la collecte sélective. Vous souhaitez en savoir plus ou partager votre expérience avec l'une de nos personnes-ressources? N'hésitez pas à communiquer avec nous : chantier@eeq.ca.



Une initiative de

